

CLAVE IMMOBILIER siret : 82821991500026

HONORAIRES TRANSACTION

Honoraires maximum à la charge de l'acquéreur

Jusqu'à 99 000 € : forfait de 7 500 € *

De 100 000 € à 149 999 € : 7,5 % *

De 150 000 € à 249 999 € : 7 % *

De 250 000 € à 299 999 € : 6,5 % *

De 300 000 € à 399 999 € : 6 % *

De 400 000 € à 499 999 € : 5,5 % *

De 500 000 € à plus : 5 % *

* Honoraires sur le prix de vente net vendeur

Forfait Parking : 4 500 € Forfait Garage : 5 500 €

TVA au taux légal en vigueur au moment de la transaction
comprise.

Dans le cadre d'une délégation de mandat de vente, les
honoraires et conditions applicables restent ceux du
mandat du délégant.

Mandat promotion en appel d'offre : 4,50 % TTC sur le
prix de vente Conseil vente à la découpe ou division
parcellaire : tarif de vacations horaires + honoraires de
transaction.

Les honoraires sont exigibles le jour de la réalisation
effective de la vente par acte notarié, à défaut le jour de la
réalisation des conditions suspensives (vente parfaite).
Une note d'honoraire sera impérativement remise au client
pour paiement.

NEO GESTION siret : 91891382300020

Honoraire de gérance

- Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant.

**Selon le taux défini dans le mandat, avec un
taux maximum de 6,96 % TTC**

1. Frais arrêté de compte

- Frais de clôture d'un Mandat de gestion et transmission des pièces: 170,00€

2. Mission exceptionnelles

- Gestion de sinistres, assistance au expertises, constitution de dossier et suivi procédure:
Facturation au temps passé: Tarif horaire
- Représentation en commission de conciliation:
Forfait de 3h au tarif de 150€

- Pour les locations meublées: Gestion d'achat ou de remplacement de mobilier:
Forfait de 50€

**Pour ces tâches, le propriétaire à la possibilité de
les gérer lui même, évitant ainsi une facturation
de l'agence.**

6 Gestion des loyers et du contentieux

A la charge du propriétaire (répétibles dans les dépens) – tous les baux

- Gestion des impayés : premier et deuxième rappel: Offerts
 - Gestion des impayés : lors de la mise en œuvre du 3eme rappel: 48,00€
 - Constitution d'un dossier pour l'huissier: 150,00€
 - Constitution d'un dossier pour l'avocat: 250,00€
- Suivi de la procédure facturation au temps passé:
Tarif horaire

Tarif Horaire des vacations

Heure ouvrable : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Pendant les heures ouvrables :

- Tarif horaire: 135,00€ *

Majoration hors heures ouvrables :

- Jusqu'à 20h: +30%

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation :

- 1) Honoraire pour les prestations relatives à la mise en location d'un appartement ou d'une maison entrant dans les champs D'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

Ces honoraires sont fixés conformément au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail.

> Zone tendue : 10€ par m²

> Hors zones : 8€ par m²

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de prestation) : 3€ / m²

A la charge du propriétaire :

Ces honoraires sont fixés conformément au décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail.

> Zone tendue : 10€ par m²

> Hors zones : 8€ par m²

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de prestation) : 3€ / m²

Aucun frais pour l'entremise et pour la négociation.

2) Honoraires pour les prestations relatives à la mise en location d'un appartement ou d'une maison n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

A la charge du locataire :

- Location, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux: 1 mois de loyer

A la charge du propriétaire :

- Location: 1 mois de loyer

- Rédaction du bail : 250,00€

3) Location d'un emplacement de stationnement

A la charge du locataire :

- Location, rédaction du bail Parking: 100,00€

Garage: 150,00€
Avec un minimum de 1 mois de loyer

A la charge du propriétaire :
- Location, rédaction du bail Parking 100,00€
Garage :150,00€
Avec un minimum de 1 mois de loyer

4) Rédaction divers acte

- Rédaction d'un avenant au bail en cours de bail:
150,00€

Locaux Professionnels et commerciaux

Sur le montant annuel du loyer hors taxes et hors charges à la charge du preneur.

1) Recherche de locataires

- Recherche et sélection de locataire avec visites accompagnées: 18%

2) Rédaction divers actes

- Établissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subrogation.
Sur le montant HT du loyer annuel nouveau: 6%

Minimum de perception: 1200,00€

- Rédaction d'un avenant de révision:

Sur le montant du loyer HT annuel nouveau:
1,80%

Minimum de perception : 350,00€

3) Constat d'état des lieux

- Local commercial ou professionnel (par m2):
1,40€

Minimum de perception : 595€

La représentation ou l'accompagnement en livraison de logement neuf, la visite sur place des levées de réserves ainsi que le document à l'aide annuel à la déclaration sont offerts.